

Index AI : PRE01/487/2013  
22 September 2013

## **Cambodge. Les forces de l'ordre dispersent un rassemblement pacifique d'opposition**

Le gouvernement intérimaire du Cambodge doit affirmer clairement sa volonté de respecter la liberté de réunion pacifique, a déclaré Amnesty International le 22 septembre, alors que les forces de sécurité ont dispersé un rassemblement pacifique à Phnom Penh, capitale du Cambodge.

Dans la soirée du 20 septembre 2013, plus de 100 membres des forces de l'ordre en tenue antiémeute sont intervenus contre une réunion pacifique d'une trentaine de personnes, dont des moines, rassemblées depuis quelques heures dans un jardin public qui entoure le temple du Wat Phnom pour soutenir la grève de la faim menée par le prince Sisowath Thomico, militant de l'opposition.

Les personnes regroupées là sont parties sans résister aux forces de l'ordre, et il n'a été fait état d'aucune blessure. Quelques moines ont été reconduits dans leurs pagodes en camion par la police militaire. Une personne a été interpellée et interrogée, puis relâchée peu après.

« Il s'agissait d'une réunion pacifique ; il est bien difficile de comprendre pourquoi les autorités ont recours à un tel étalage de leur force, surtout dans la situation actuelle, qui a un caractère fragile et imprévisible, a souligné Isabelle Arradon, directrice adjointe d'Amnesty International pour la région Asie-Pacifique.

« Bien que les agents de la force publique aient un rôle à jouer dans le maintien de l'ordre lors de rassemblements, ils doivent agir de manière à protéger le droit des personnes à exprimer leur opinion de manière pacifique. Ces pratiques intimidantes des forces de l'ordre doivent cesser. »

Le prince Thomico, cousin du roi du Cambodge, Norodom Sihamoni, et responsable du Parti national pour le sauvetage du Cambodge, une formation d'opposition, explique qu'il a entrepris une grève de la faim le 20 septembre dans l'intérêt de la justice, après les élections législatives contestées du 28 juillet 2013.

Le prince a annoncé sur Facebook le matin du 20 septembre son intention de commencer une grève de la faim devant le palais royal. Mais les forces de l'ordre l'ont empêché de gagner le palais et, vers 10 heures du matin, il s'est rendu au Wat Phnom où d'autres personnes l'ont rejoint. Le rassemblement était pacifique et ne causait visiblement aucun trouble.

« Les autorités cambodgiennes doivent s'engager publiquement à respecter la Constitution du Cambodge et les normes internationales en matière de liberté de réunion pacifique, et veiller à ce que les forces de l'ordre se conforment à ces normes, a affirmé Isabelle Arradon.

« Les gouvernements étrangers doivent de façon urgente demander publiquement que les autorités cambodgiennes garantissent le droit de se rassembler pacifiquement. »

L'opération policière du 20 septembre survient cinq jours après que les forces de l'ordre ont tiré à balles réelles, lors d'affrontements avec des manifestants à Phnom Penh au cours desquels un homme a été tué et plusieurs autres ont subi des blessures. Ces heurts ont eu lieu autour d'un des nombreux barrages routiers dressés dans la capitale en prévision de la manifestation pacifique de masse du Parti national pour le sauvetage du Cambodge, qui a duré trois jours, du 15 au 17 septembre. Les autorités ont promis de mener une enquête sur les circonstances de ces violences qui ont fait un mort et plusieurs blessés.

Les résultats officiels des élections ont accordé une courte victoire au Parti du peuple cambodgien, au pouvoir, mais, selon le Parti national pour le sauvetage du Cambodge, le scrutin aurait été entaché d'irrégularités ; ce parti a annoncé qu'il boycotterait l'ouverture de la session de l'Assemblée nationale, convoquée par le roi pour le 23 septembre.

Selon le rapporteur spécial des Nations unies sur le droit de réunion pacifique et d'association, l'organisation d'un rassemblement pacifique ne devrait être soumise à aucune autorisation préalable des autorités mais, tout au plus, à une procédure de notification préalable. De surcroît, si les organisateurs ne procèdent pas à cette notification, les autorités ne devraient pas pour cette seule raison disperser automatiquement la réunion, et les rassemblements spontanés devraient être autorisés.

Pour de plus amples informations, veuillez écrire à :

Service de presse d'Amnesty International ; tél. : +44 (0) 777 847 2126 ; courriel : [press@amnesty.org](mailto:press@amnesty.org)

**Pour en savoir plus :**

[Cambodge. Une enquête doit être menée sur l'usage d'armes à feu par les forces de sécurité](#) (déclaration publique, 16 septembre 2013) ;

[Cambodge. Il est nécessaire de respecter le droit à la liberté de réunion pacifique](#) (déclaration publique conjointe, 5 septembre 2013) ;

[The Right to Peaceful Assembly](#) (lettre ouverte d'Amnesty International adressée au *Phnom Penh Post*, 27 août 2013) ;

[Cambodge. Les tensions postélectorales ne doivent pas mener à la violence](#) (communiqué de presse, 9 août 2013).